

La fondation du Tiers-Ordre de Saint-Pie X

Publié le 12 mars 2021 · 3 min de lecture



De nombreux laïcs souhaitant s'associer à l'esprit de l'œuvre sacerdotale de la Fraternité Saint-Pie X, Mgr Lefebvre fonda le 29 janvier 1981 le Tiers-Ordre de la Fraternité Saint-Pie X.

Prémices

Alors qu'au lendemain du concile Vatican II, les séminaires se vidaient et que de nombreux prêtres abandonnaient leur sacerdoce, Monseigneur Lefebvre fonda la [Fraternité Saint-Pie X](#) afin de sauver le sacerdoce catholique. Moins d'un an après sa création, arrivent les premières demandes de laïcs désirant partager plus pleinement la vie de la Fraternité.

Le 28 mai 1971, au séminaire d'Ecône, à la vigile de la Pentecôte, se présentent à Mgr Lefebvre quelques fidèles :

- Monseigneur, demandent-ils, n'avez-vous pas une sorte de tiers-ordre ? Les laïcs ne pourraient-ils pas se rattacher un peu à votre œuvre ?

- C'est vrai, il est inscrit dans les statuts que « la Fraternité accueille aussi des agrégés, prêtres ou laïcs, qui désirent collaborer au but de l'institut et profiter de ses grâces pour leurs sanctification personnelle » (IV, 4).

- Alors, Monseigneur, il faut nous considérer comme vos premiers tertiaires.

- Bon ! Réfléchissez. Je n'ai rien réalisé encore à ce sujet, à part cette allusion dans les statuts. Laissez-moi souffler un peu^[1] !

Monseigneur va « souffler » dix ans. Cependant, dès 1973, le fondateur, jusque-là aidé par des économes spiritains, songe à libérer ces dévoués bénévoles selon le souhait exprimé par leurs supérieurs. Dès lors, dit-il, « un tiers ordre de laïcs serait utiles pour des tâches de ce genre^[2] ». Mais le but spirituel reste prioritaire : vivre de « notre spiritualité du saint sacrifice de la messe et d'immolation^[3] » ; « pénétrer toujours davantage dans ce grand mystère de notre foi, trésor du Cœur de Jésus, source de tout amour et inaltérable^[4] ».

Naissance

Mgr Lefebvre proposait le 20 novembre 1980 aux membres du Conseil Général, réunis à Rickenbach, « *les règles pour le Tiers- Ordre de Saint- Pie X*^[5] » et en demandait l'examen.

Sa décision de faire connaître l'existence de ce Tiers-Ordre et les règles qui le régissent était prise en 1981, à son retour du Mexique. Le Tiers-Ordre de Saint-Pie X est ainsi fondé le 29 janvier 1981, lors de la réunion du Conseil Général, en la fête de Saint François de Sales.

A une vie chrétienne « de sacrifice et de corédemption », les tertiaires doivent joindre l'attachement à la Tradition exprimée par le magistère infaillible et le catéchisme du concile de Trente, la Vulgate, les enseignements du Docteur angélique^[6] et la liturgie de toujours. Le Tiers-Ordre forme auprès des prieurés de la Fraternité une élite spirituelle entraînant et dévouée.

Source : Mgr Bernard Tissier de Mallerais, *Marcel Lefebvre, une vie*, Clovis, 2002, p. 485-486. / [Mysterium Fidei](#)

Notes de bas de page

1. Conférence spirituelle à Ecône, 30 mai 1971
2. Conférence spirituelle à Ecône, 10 janvier 1971
3. Conférence de retraite à Ecône, 19 septembre 1973
4. Lettre aux amis et bienfaiteurs n°4, 19 mars 1973
5. Rédigées à Rickenbach, le 1^{er} novembre 1980
6. Saint Thomas d'Aquin

Source : laportelatine.org/formation/mgr-lefebvre/la-fondation-du-tiers-ordre-de-saint-pie-x

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France